

DEMANDE D'ENGAGEMENT 2018

INFORMATIONS PILOTE

Formulaire de demande d'engagement à remplir en LETTRES MAJUSCULES. Tous les champs sont obligatoires. Pour être considérée comme recevable, toute demande doit comporter les six pages du présent dossier.

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle TITRE			<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> DATE DE NAISSANCE			<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL <input type="checkbox"/> XXXL TAILLE DE CHEMISE		
<input type="text"/> NOM								
<input type="text"/> PRÉNOM								
<input type="text"/> <input type="text"/> ADRESSE POSTALE								
<input type="text"/> CODE POSTAL				<input type="text"/> VILLE				
<input type="text"/> PAYS				<input type="text"/> NATIONALITÉ				
<input type="text"/> ADRESSE E-MAIL								
<input type="text"/> INDICATIF TÉLÉPHONIQUE			<input type="text"/> NUMÉRO DE TÉLÉPHONE MOBILE					
<input type="text"/> NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE				<input type="text"/> PAYS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONDUIRE				
<input type="checkbox"/> FRANÇAIS <input type="checkbox"/> ANGLAIS <input type="checkbox"/> ITALIEN <input type="checkbox"/> ESPAGNOL <input type="checkbox"/> ALLEMAND VEUILLEZ COCHER LA CASE POUR CHAQUE LANGUE QUE VOUS COMPRENEZ								

DEMANDE D'ENGAGEMENT 2018

INFORMATIONS COPILOTE

Formulaire à remplir en LETTRES MAJUSCULES. Tous les champs sont obligatoires, sauf si information non avenue.

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle TITRE			<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> DATE DE NAISSANCE			<input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL <input type="checkbox"/> XXXL TAILLE DE CHEMISE		
<input type="text"/> NOM								
<input type="text"/> PRÉNOM								
<input type="text"/> <input type="text"/> ADRESSE POSTALE								
<input type="text"/> CODE POSTAL				<input type="text"/> VILLE				
<input type="text"/> PAYS				<input type="text"/> NATIONALITÉ				
<input type="text"/> ADRESSE E-MAIL								
<input type="text"/> INDICATIF TÉLÉPHONIQUE			<input type="text"/> NUMÉRO DE TÉLÉPHONE MOBILE					
<input type="text"/> NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE				<input type="text"/> PAYS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONDUIRE				
<input type="checkbox"/> FRANÇAIS <input type="checkbox"/> ANGLAIS <input type="checkbox"/> ITALIEN <input type="checkbox"/> ESPAGNOL <input type="checkbox"/> ALLEMAND VEUILLEZ COCHER LA CASE POUR CHAQUE LANGUE QUE VOUS COMPRENEZ								

DEMANDE D'ENGAGEMENT 2018

DROITS D'ENGAGEMENT ET PERSONNALISATIONS

DROITS D'ENGAGEMENT

- Participation d'un équipage, composé d'une voiture et de deux personnes aux conditions telles que définie dans le règlement de l'événement 3 950 € HT

PERSONNALISATIONS

- Participation à l'apéritif d'ouverture du Rallye Père-Fille™ 2018 inclus
 Veuillez indiquer dans la case ci-contre, à gauche, le nombre de personnes présentes (limité à 2)
- Participation au dîner d'ouverture du Rallye Père-Fille™ 2018 125 € HT x __ = _____
 Montant par personne, veuillez en indiquer le nombre de personnes
- Hébergement le vendredi 13 avril, en chambres simples (1 personne par chambre) 350 € HT x __ = _____
 Montant par chambre, veuillez en indiquer le nombre de chambres
- Hébergement le vendredi 12 mai, en chambre twin (2 lits distincts) 375 € HT x __ = _____
 Montant par chambre, veuillez en indiquer le nombre ("1" si vous dormez dans la même chambre)
- Hébergement pendant le rallye en chambres simples 325 € HT x __ = _____
 Indiquez "1" si vous souhaitez dormir dans deux chambres distinctes, "0" pour la même chambre
- Affiche officielle complémentaire 2018 : 165 € HT x __ = _____
 En tirage limité et numéroté, en plus de celle déjà incluse au package équipage 2017 : 165 € HT x __ = _____
- Transport du véhicule
 Je souhaite être recontacté au sujet du transport de mon véhicule

Veuillez reporter ci-contre le montant total hors taxe de votre inscription et l'indiquer également en page 7 pour calculer le montant final à payer

VOTRE NUMÉRO D'ÉQUIPAGE

Nous vous offrons la possibilité de choisir votre numéro d'équipage¹.

Pour cela, veuillez indiquer ci-dessous votre préférence :

- Déterminé par l'Organisation, au gré de la chronologie des demandes d'engagement
- Parmi ceux indiqués ci-après² (hors numéro 1 et jusqu'à 99) : ___ ou ___ ou ___ ou ___

VOTRE DRAPEAU DE NATION

Un drapeau de nation sera apposé sur votre véhicule au départ du rallye. Veuillez nous indiquer votre préférence parmi les choix figurant ci-dessous :

- En lien avec la nationalité de chacun des pilote et copilote
- En lien avec l'adresse de résidence de chacun des pilote et copilote
- En lien avec le pays d'immatriculation du véhicule

¹Uniquement dans le cas où le paiement intégral des droits d'engagement intervient dans les 5 jours suivant l'envoi de votre formulaire à l'Organisation

²Nous ferons en sorte de satisfaire votre demande, sauf dans le cas où ces numéros auraient déjà fait l'objet d'un choix par un équipage nous ayant adressé sa demande d'engagement à une date antérieure à la vôtre : les premiers demandeurs sont les premiers servis, ne perdez pas de temps !

DEMANDE D'ENGAGEMENT 2018

INFORMATIONS DE FACTURATION

Formulaire à remplir en LETTRES MAJUSCULES. Tous les champs sont obligatoires.

Identiques aux coordonnées du pilote (ne pas les indiquer de nouveau ci-dessous)

Identiques aux coordonnées du copilote (ne pas les indiquer de nouveau ci-dessous)

Émettre la facture aux coordonnées figurant ci-dessous

M. Mme Mlle
TITRE

Société
AUTRE

NUMÉRO DE TVA

NOM DE LA SOCIÉTÉ

NOM

PRÉNOM

ADRESSE POSTALE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

DEMANDE D'ENGAGEMENT 2018

RÈGLEMENT

Le Rallye Père-Fille™ 2018 se déroulera du 13 au 15 avril 2018, dans le Pays Basque. Il se disputera conformément à la législation quant aux manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. L'événement est organisé et commercialisé par HappyFewRacing™ dont le siège social est situé 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France) - RCS Paris 537 651 663.

Programme indicatif

Vendredi 13 avril 2018 : accueil des équipages à partir de 15h, préparation des véhicules, premières rencontres, apéritif d'ouverture, dîner d'ouverture (option) et hébergement (option) à l'Hôtel du Palais. Samedi 14 avril : petit-déjeuner, briefing, départ de la première étape, déjeuner. Seconde section l'après-midi pour retourner à Biarritz. Apéritif, dîner et hébergement à l'Hôtel du Palais. Dimanche 15 avril : nouvelle étape le matin en boucle jusqu'à Arcangues. Apéritif cérémonie de remise des prix puis déjeuner (étoilé).

Organisation

HappyFewRacing™ est l'organisateur de cet événement. Comité d'organisation : Laurent BLOMET (Président), Julie BILOË et Stéphanie BLOMET (Membres), Julie BILOË (Secrétariat du rallye), téléphone +33 6 48 41 89 93. Permanence du rallye du vendredi 19 octobre 2018 à 11h au dimanche 21 octobre à l'Hôtel Hermitage. L'organisateur technique (ci-après "Organisateur") : HappyFewRacing™, 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France).

Assurance

Conforme au règlement standard de la FFSA. Sécurité et responsabilité : en prenant le départ du Rallye Père-Fille™, chaque équipage s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code de la route, et de la sécurité d'autrui. L'Organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'événement ou dangereux. Dans cette hypothèse, aucun dédommagement ne pourra être prévu. En s'inscrivant au rallye, chaque participant reconnaît assumer l'entière responsabilité en cas d'accident ou d'accident survenu dans le cadre de l'événement, l'Organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'événement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'événement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires. À noter que le rallye se déroulera officiellement du vendredi 13 avril 2018 à 15h au dimanche 15 avril 2018 à 15h. En dehors de ces horaires, la responsabilité de l'Organisateur ne pourrait être engagée d'une quelconque manière.

Demande d'engagement et inscriptions

Modalités d'inscription : pour participer au Rallye Père-Fille™, il faut en formuler la demande auprès de l'Organisateur en utilisant le formulaire de demande d'engagement. Celui-ci peut être téléchargé sur le site Internet de l'Organisateur dans la section dédiée au rallye (www.HappyFewRacing.com) ou obtenu sur simple demande auprès de l'Organisateur par courrier électronique (questions@HappyFewRacing.com) ou postal. Ce formulaire doit être rempli et transmis à l'Organisateur en tenant compte des demandes particulières pouvant figurer sur celui-ci. À noter que l'inscription à l'événement est envisageable dans le strict respect des contraintes indiquées au présent règlement, et dans la limite des places disponibles lors de la formulation de la demande d'engagement. Modalités de paiement : le paiement des droits d'engagement peut être effectué par chèque bancaire dès lors qu'il est émis en euros et tiré sur une banque française, ou par virement bancaire aux conditions indiquées sur le formulaire de demande d'engagement. Modalités d'annulation : le montant versé dans le cadre de l'inscription reste acquis par l'Organisateur, sauf dans le cas où la demande d'engagement parviendrait à l'Organisateur après que la capacité maximale du rallye ait été atteinte. Veuillez trouver ci-après les conditions particulières. En cas de désistement de l'équipage : 1) jusqu'à 120 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'Organisateur et la somme est reportée sous forme d'avoir pour participer à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 2) entre 119 et 90 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'Organisateur et la somme, déduite d'un montant de 1 000,00 €HT, est reportée sous forme d'avoir pour participer à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™

3) à partir de 89 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'Organisateur et la somme, déduite de 50% de celui-ci, est reportée sous forme d'avoir pour participer à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 4) pour toute annulation dans les 30 jours ouvrés précédant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'Organisateur et n'est pas reporté sur un autre rallye.

Droits d'engagement : les droits d'engagement sont fixés à 1 975,00 €HT par personne pour un équipage composé d'un véhicule et de deux personnes, soit un montant de 3 950,00 €HT pour l'ensemble de l'équipage, et comprennent l'ensemble des prestations listées ci-après.

Assistance technique légère pendant l'événement, service photo et vidéo pendant l'événement, participation à l'ensemble des étapes et épreuves de course, package équipage avec roadbook, pass d'accès, adhésifs pour la voiture et pack de bienvenue, plaques souvenir, un exemplaire de l'affiche officielle numérotée, souvenirs textiles et autres productions spéciales pour l'événement, petits-déjeuner du 15 avril, déjeuners des 14 et 15 avril, dîners et hébergement du 14 avril 2018. Certaines options peuvent être ajoutées lors de l'inscription, telles que présentées dans la brochure ou sur le formulaire de demande d'engagement.

Date limite d'engagement et de paiement : la date limite d'engagement est fixée au 31 janvier 2018, dans la limite des places disponibles. Pour valider toute demande d'engagement, le paiement intégral des droits d'engagement est impératif à la même date. Au-delà de cette date, et même dans le cas où l'équipage aurait versé un acompte pour réserver sa participation, l'Organisateur pourra considérer la demande comme nulle et non remboursable, et proposer l'engagement à un équipage figurant sur liste d'attente le cas échéant. Les modalités d'annulation et de remboursement sont détaillées dans la section correspondante. Le versement d'un acompte ou de l'intégralité des droits d'engagement est requis lors de la formulation de la demande d'engagement. Le paiement intégral des droits d'engagement avant le 31 janvier 2018 permet à l'équipage de préciser sa demande en terme de numéro de course. Celle-ci sera traitée avec le plus grand soin, mais dépendant toutefois de l'attribution des numéros dans la chronologie des demandes formulées : « *first asking, first served* ».

Concurrents et pilotes

Équipage : tout équipage doit être composé de deux personnes, pilote et copilote, père et fils, sans importance quant aux rôles respectifs. Le pilote doit impérativement être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et non suspendu au moment du rallye. Ces deux personnes doivent être à bord du véhicule pendant toute la durée des sections sous peine de mise hors course. À noter que pilote et copilote peuvent alterner leur rôle dès lors que le copilote est également titulaire du permis de conduire, en cours de validité et non suspendu. Le rallye est ouvert aux licenciés FFSA et aux non-licenciés FFSA.

Voitures et équipements

L'événement est exclusivement réservé aux véhicules de type GT, de toutes époques, tel que précisé à la rubrique Modèles éligibles de la brochure de présentation de l'événement. Ceux-ci doivent être conformes à la législation routière, c'est à dire disposer d'une carte grise, de plaques d'immatriculation, d'une police d'assurance en cours de validité, d'un contrôle technique en cours de validité le cas échéant, et être en parfait état de fonctionnement. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées par l'Organisateur dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires quant aux points listés ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut également faire l'objet d'un refus. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des frais engagés par l'équipage, d'une quelconque manière, ne pourra être envisagé. Voici ci-après la liste des équipements obligatoires (O) et conseillés (C) pour prendre le départ : extincteur d'une capacité minimum de 1 kg en cours de validité (C), ceintures de sécurité si le véhicule est muni d'origine de points d'encrage correspondants (O), gilet fluorescent pour chaque membre de l'équipage (O), triangle de signalisation (O).

Publicité

Sponsors et espaces réservés à l'Organisation sur chaque voiture : certains emplacements sur les véhicules doivent être réservés à l'Organisation, tels que sur le capot avant (logo de l'événement et bande de nation de l'équipage), le capot arrière ou pare-choc arrière (numéro de course), ainsi que les portières (numéro de course) et ailes avant (logo de l'événement). Les dimensions de ces emplacements peuvent être communiqués par l'Organisation sur simple demande.

Chaque voiture engagée ne peut être revêtue de publicité, logo(s) ou marque(s) autres que ceux fournis par l'Organisation, à l'exception des modèles classiques de compétition, dont la décoration relèverait du caractère historique. L'Organisateur se réserve le droit d'interdire tout véhicule dont la décoration, hors marque(s) et logo(s), lui paraîtrait également contraire à l'esprit du rallye, sans avoir à se justifier. L'élégance étant de mise, la décoration abusive d'un véhicule pourrait contraindre l'Organisation à demander à l'équipage de retirer les visuels peu gracieux. Toute voiture se présentant au départ sans validation préalable de l'Organisateur pourrait se voir refuser la participation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé. Par ailleurs, l'Organisation ne peut être tenue responsable des conséquences liées à l'application des adhésifs réglementaires sur le véhicule.

À noter également qu'aucune publicité supplémentaire ne peut venir masquer la visibilité des marques sponsors ou partenaires de l'événement figurant sur le véhicule à la demande de l'Organisateur. Enfin, le Rallye Père-Fille™ est un événement privé où tout démarchage est banni à l'égard des participants au sens large du terme, y compris par les participants (équipes) eux-mêmes : équipages, sponsors, partenaires, fournisseurs et membres de l'Organisation. Toute attitude jugée contraire pourrait entraîner l'exclusion de l'événement, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé.

Exploitation : en prenant part au Rallye Père-Fille™, les participants, au sens large du terme, autorisent la société HappyFewRacing™ ou tout autre partenaire ou sponsor de l'événement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image du pilote ou du copilote, ainsi que ses performances, ses résultats et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

Données personnelles : conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque équipage peut exercer un droit d'accès ou de rectification en écrivant à la société HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France). À noter enfin que les coordonnées des participants peuvent faire l'objet d'une transmission aux partenaires officiels de l'événement.

Sites et infrastructures

Description : le Rallye Père-Fille™ représente un parcours de 385 km environ. Il est divisé en trois étapes. Il comporte plusieurs zones de régularité dont l'itinéraire horaire est tenu secret.

Reconnaisances : les reconnaissances sont interdites.

Déroulement du rallye

Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Test de régularité : les participants du rallye doivent suivre les routes sélectionnées par l'Organisateur et indiquées dans le roadbook remis à chaque équipage lors de l'accueil. Certaines portions seront sous contrôle horaire de façon à réaliser les épreuves de régularité. Le classement sera donc réalisé en fonction du respect du temps mais également des distances (tous les détails relatifs à la régularité seront présentés lors du briefing organisé avant le départ). L'Organisateur pourra prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel endroit sur les secteurs de régularité.

Réclamation et appel

Aucune réclamation ne sera admise.

Classements

Conforme au règlement standard FFSA. Le classement sera réalisé en fonction du respect du temps et des distances indiquées dans le roadbook. Les vitesses moyennes réalisées par chaque équipage sur les deux portions chronométrées seront comparées en valeur absolue. Le vainqueur au classement général sera l'équipage totalisant le cumul d'écart de vitesse moyenne le plus faible. Tous les détails relatifs au mode de calcul seront communiqués lors du briefing organisé avant le départ.

Prix

Aucun prix en espèce ne sera distribué. La remise des prix se déroulera le dimanche 15 avril 2018 à 13h00.

DEMANDE D'ENGAGEMENT 2018 PAIEMENT, FACTURATION ET SIGNATURES

MONTANT À PAYER

Pour tout engagement, à titre personnel, ou par le biais d'une société basée sur le sol français, il convient d'ajouter au montant total hors taxe de votre inscription les frais de TVA, sur la base d'un taux légal à 20%.

CUMUL DU MONTANT TOTAL À PAYER

<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>
Report du montant total hors taxe de votre inscription (voir page 4)		Veuillez indiquer le montant de la TVA (0,2 x le montant total hors taxe)		Veuillez déduire le montant déjà versé lors de votre pré-engagement (le cas échéant)		Montant total à payer

PAIEMENT DU MONTANT TOTAL DE VOTRE INSCRIPTION

Pour valider votre demande d'engagement, vous devez impérativement adresser simultanément à l'Organisation le paiement des droits d'engagement, en choisissant parmi les options suivantes :

- Paiement intégral des droits d'engagement dans les 5 jours suivant votre envoi du formulaire
→ Vous garantissez ainsi votre engagement et pouvez choisir votre numéro fétiche pour l'équipage (attention, les attributions sont générées selon la chronologie des demandes !)
- Paiement d'un acompte de 3 000,00 €TTC lors de l'inscription
→ Le solde doit impérativement être versé au plus tard le 31 janvier 2018

Veillez indiquer ci-dessous votre mode de paiement :

- Par virement bancaire, en indiquant "Rallye Père-Fille 2018" ainsi que les prénom et nom du pilote sur le compte IBAN FR76 1870 7002 2031 1213 5667 403 / BIC-SWIFT CCBPFRPPVER
- Par chèque bancaire (tiré uniquement sur une banque française et émis en euros) libellé à l'ordre de HAPPYFEWRACING

SIGNATURES

- Nous acceptons sans réserve les termes du règlement du Rallye Père-Fille™ 2018.**

Règlement et autres informations disponibles sur www.HappyFewRacing.com. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne remplissant et renvoyant le présent formulaire de demande d'engagement bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition de ses données personnelles la concernant auprès de la société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante : HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France).

- J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux partenaires de l'événement.

 / /

DATE

PILOTE

COPILOTE

À ENVOYER AVANT LE 31 JANVIER 2018 (DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)
par mail à questions@HappyFewRacing.com ou courrier à HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)